Localtis.info, 28 octobre 2016

Intercommunalité : le Sénat vote un train de mesures pour faciliter la mise en oeuvre des fusions

Réforme territoriale Publié le vendredi 28 octobre 2016



© Sénat

Dans la foulée du vote définitif d'une proposition de loi améliorant le droit des communes nouvelles, le Sénat a adopté en première lecture, ce 26 octobre, une proposition de loi qui facilite la création et la gestion des communautés. Toutefois, son adoption définitive ne devrait pas, sauf surprise, intervenir avant début 2017, ce qui limite son intérêt à court terme.

Le Sénat a adopté en première lecture, le 26 octobre, la proposition de loi des sénateurs Jacqueline Gourault (UDI) et Mathieu Darnaud (LR) concernant la composition des conseils communautaires, en la complétant de plusieurs dispositions visant à faciliter la création et la gestion des communautés.

Résultant des observations de terrain réalisées par la mission de contrôle et de suivi des réformes territoriales mise en place par le Sénat, la proposition de loi a pour but de permettre la conclusion d'accords locaux entre les communes sur la composition du conseil communautaire, dans le respect de la jurisprudence du Conseil constitutionnel et de la loi Richard-Sueur du 9 mars 2015.

Cette dernière devait redonner de la souplesse aux communes dans le domaine, alors que les règles définies par le Conseil constitutionnel, selon le principe qu'il faut impérativement prendre en compte la population des communes pour le choix du nombre de leurs délégués, sont strictes.

Phoca PDF